

Le guide du tri

TOUT SAVOIR SUR LA GESTION DE VOS DÉCHETS



Le tri, c'est pour la vie.



**LES CONSIGNES DE TRI
S'APPLIQUENT SUR LE TERRITOIRE
GÉRÉ PAR LE SITTOMAT, CI-DESSOUS**



**LES 26 COMMUNES DE L'AIRE
TOULONNAISE DU SITTOMAT**

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

CARQUEIRANNE, HYÈRES, LA CRAU, LA GARDE,
LA SEYNE-SUR-MER, LA VALETTE-DU-VAR, LE PRADET,
LE REVEST-LES-EAUX, OLLIOULES, SAINT-MANDRIER,
SIX-FOURS-LES-PLAGES, TOULON.

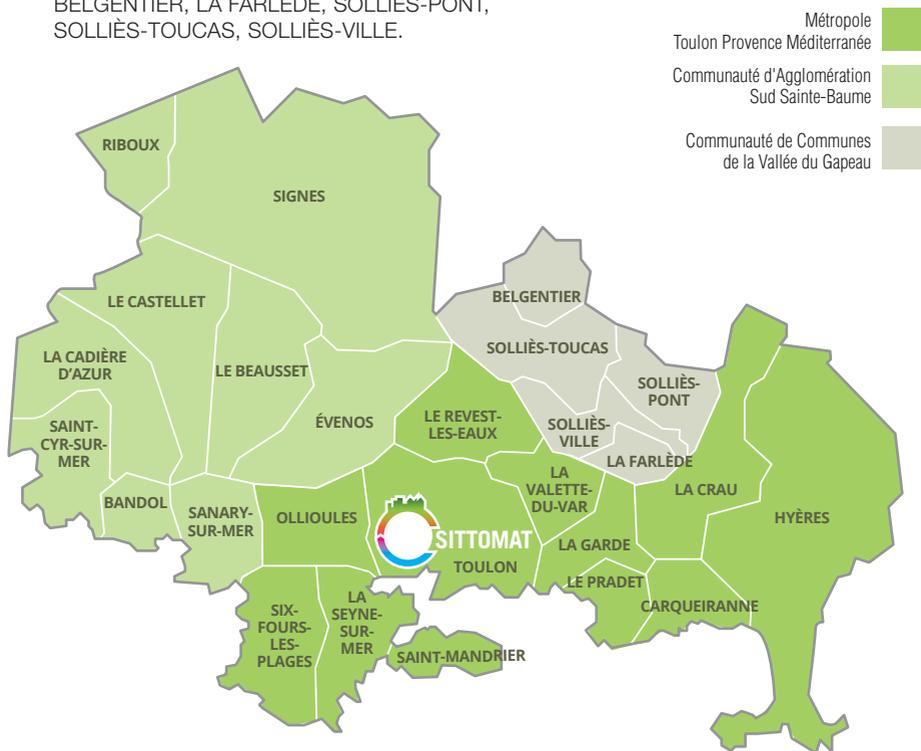
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SUD SAINTE-BAUME

BANDOL, ÉVENOS, LA CADIÈRE D'AZUR, LE BEAUSSET,
LE CASTELLET, RIBOUX, SAINT-CYR-SUR-MER,
SANARY-SUR-MER, SIGNES.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DU GAPEAU

BELGENTIER, LA FARLÈDE, SOLLIÈS-PONT,
SOLLIÈS-TOUCAS, SOLLIÈS-VILLE.



**Papiers-cartons
Emballages
plastique et métalliques
Emballages
verre**

**TOUS LES PAPIERS
ET EMBALLAGES
SE TRIENT**

Il n'y a que de bonnes raisons de trier.

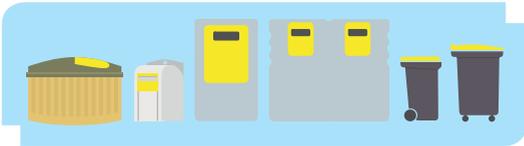
Avec le tri vous **épargnez les ressources naturelles**, vous **contribuez à la lutte contre le réchauffement climatique** et à la maîtrise des **coûts** de gestion des déchets, vous **favorisez la création d'emploi** !

Pour vous permettre de mieux trier, le **SITTOMAT et ses membres** mettent en place des dispositifs qui ne cessent d'évoluer.

La gestion de vos déchets ménagers est facilitée grâce à plus de **3300 colonnes d'apport volontaires** présentes sur le territoire du Syndicat, aux **collectes** effectuées en porte à porte et aux **19 déchetteries** à votre disposition.

**SANS VOTRE GESTE DE TRI,
LE RECYCLAGE
EST IMPOSSIBLE.**

tous les papiers-cartons



Sur le territoire du Sittomat, les papiers et cartons doivent être déposés dans les **bacs à couvercle jaune** ou dans les **colonnes de tri à opercule jaune**.

Les gros cartons doivent être déposés en déchetterie.

À déposer dans les dispositifs de collecte jaune. **EN VRAC, vidés, non lavés.**

TOUS LES PAPIERS ET EMBALLAGES SE TRIENT



Emballages papier-carton



Boîtes à hamburger & pizza



Briques alimentaires



Prospectus, journaux & magazines



Annuaire, catalogues & tickets de caisse



Calendrier, bloc-notes, cahiers & impressions



Courriers & enveloppes



Papier-calque



Emballages carton

à apporter en déchetterie



Radiographies

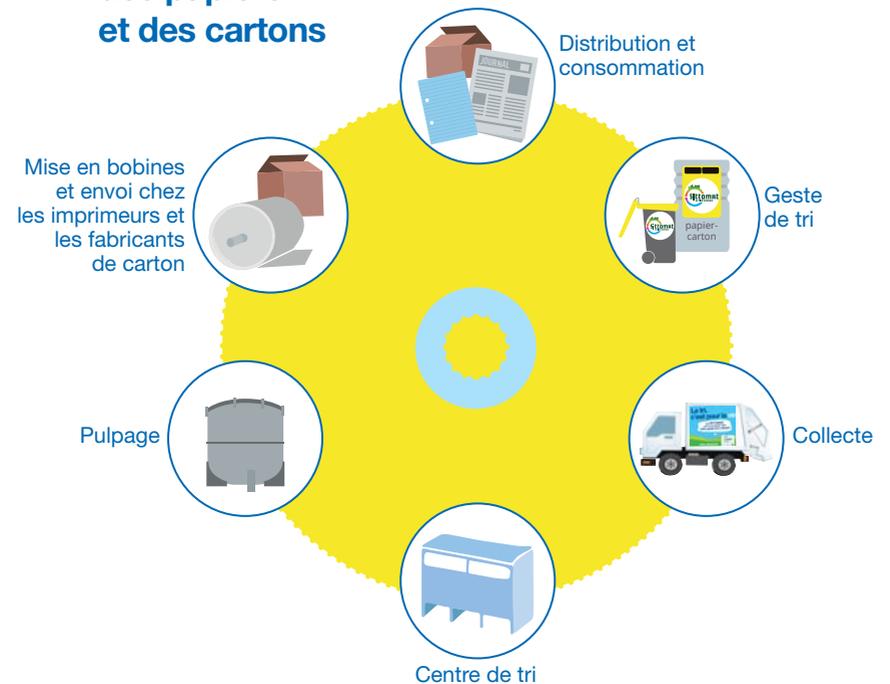


Gros cartons

Recycler tous les papiers-cartons, c'est leur donner une nouvelle vie.

SANS VOTRE GESTE DE TRI, LE RECYCLAGE EST IMPOSSIBLE.

Les étapes du recyclage des papiers et des cartons

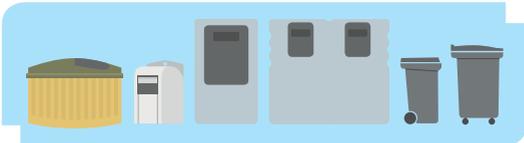


info +

Chaque année, il reste dans la poubelle d'ordures ménagères 36 kg/habitant de papier-carton non trié.

- 1 BOÎTE À CHAUSSURES = 3 BOÎTES DE CÉRÉALES RECYCLÉES.
- 1 TONNE DE BRIQUES ALIMENTAIRES RECYCLÉES FAIT ÉCONOMISER 2 TONNES DE BOIS.
- LES CARTONS SE RECYCLENT JUSQU'À UNE DIZAINE DE FOIS.

tous les emballages en plastique



DÉCHETS D'EMBALLAGES PLASTIQUE DIRECTION LE BAC GRIS !

Sur le territoire du Sittomat, les emballages en plastique doivent être déposés dans les **bacs à couvercle gris** ou dans les **colonnes de tri à opercule gris**.

À déposer dans les dispositifs de collecte gris.
EN VRAC, vidés, non lavés.



Bouteilles & flacons



Produits d'entretien



Produits de toilette



Sachets & films d'emballage



Pots, barquettes & gobelets en plastique



Barquettes en polystyrène

à apporter en déchetterie



Bâche



Jouet



Polystyrène



Pot de fleurs

Comment réduire l'impact de tous les emballages en plastique sur l'environnement ?

EN UTILISANT LE PRINCIPE DES 3 R

RÉDUIRE

LA CONSOMMATION D'EMBALLAGES

RÉUTILISER

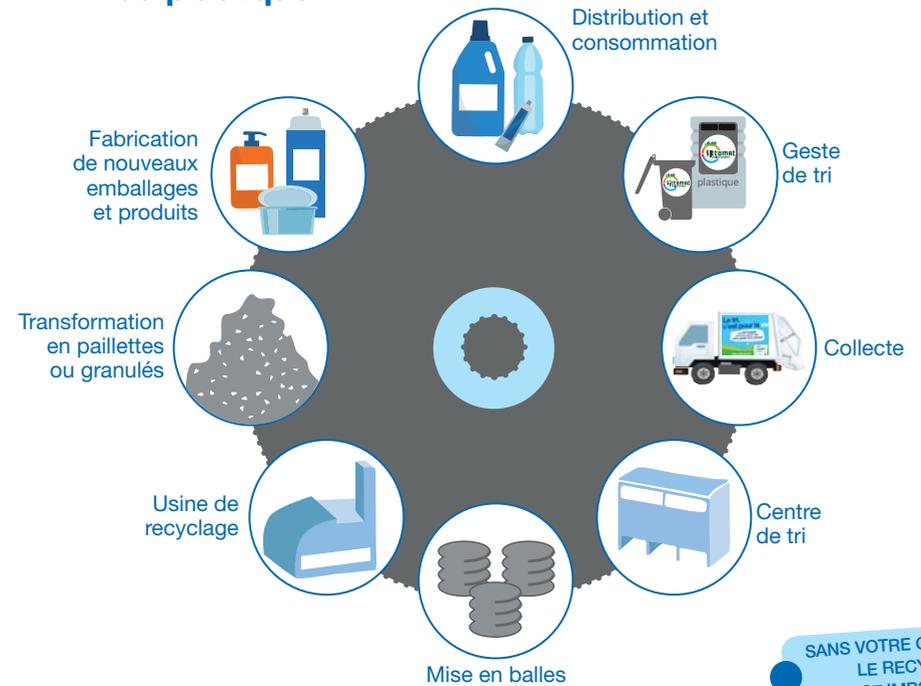
LES EMBALLAGES CHEZ SOI

RECYCLER

LES EMBALLAGES

PLASTIQUE

Les étapes du recyclage du plastique



SANS VOTRE GESTE DE TRI, LE RECYCLAGE EST IMPOSSIBLE.

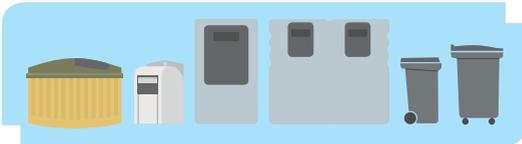
info +

POURQUOI UTILISE-T-ON ENCORE DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ?

Léger et résistant, le plastique a des qualités qui font de lui un matériau d'emballage performant pour certains produits, qu'il permet de bien conserver, protéger ou transporter. Mais il doit être réduit à sa stricte utilité et recyclable.

tous les emballages en métal

Tous les emballages en métal se recyclent à l'infini.



DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉTALLIQUES DIRECTION LE BAC GRIS !

Les emballages en métal représentent 5 % des emballages ménagers en France, soit 275 000 tonnes.

Boîtes de conserves, canettes, emballages décoratifs, aérosols, bouchages et couvercles, **TOUS SE RECYCLENT.**

Sur le territoire du Sittomat, les emballages en plastique doivent être déposés dans les **bacs à couvercle gris** ou dans les **colonnes de tri à opercule gris**.

À déposer dans les dispositifs de collecte gris. **EN VRAC, vidés, non lavés.**



Emballages métalliques



Petits métaux

à apporter en déchetterie

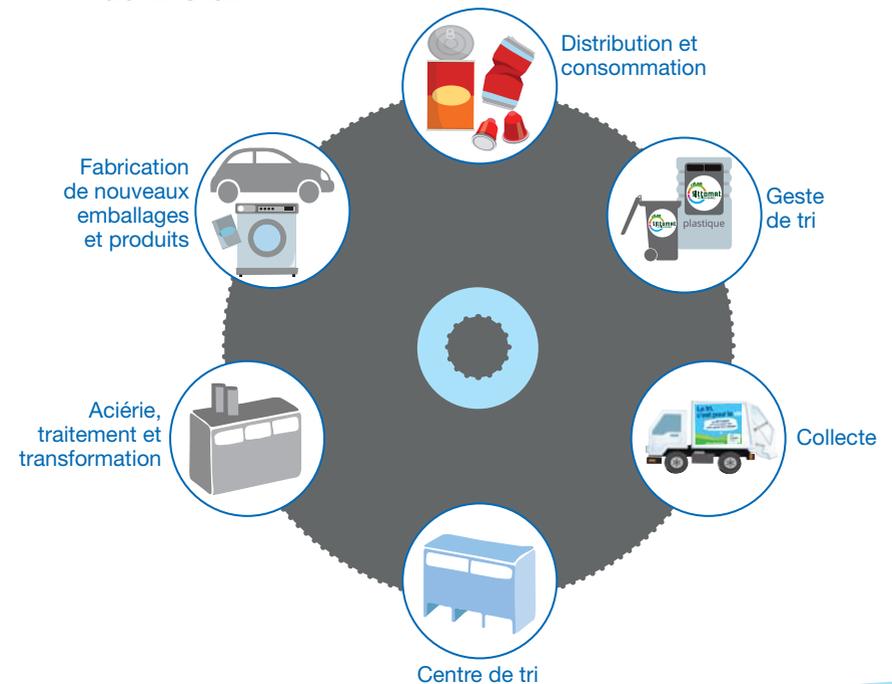


Protoxyde d'azote



Objets en métal

Les étapes du recyclage du métal



SANS VOTRE GESTE DE TRI, LE RECYCLAGE EST IMPOSSIBLE.

info +

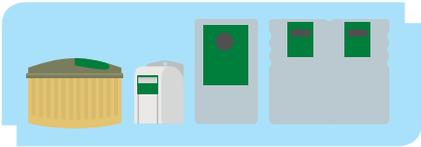
L'ACIER SERA TRANSFORMÉ EN boîtes de conserve, canettes, appareils ménagers, chariots de supermarché, armatures pour béton, structures métallique, clefs, trombones.

L'ALUMINIUM SERA TRANSFORMÉ EN boîtes de conserve, canettes, papier aluminium, barquettes, bombes aérosols, fenêtres, portes, gouttières, appareils ménagers, ustensiles de cuisine, pièce automobile, vélo, trottinette.

tous les emballages en verre

Le verre se recycle à l'infini.

SANS VOTRE GESTE DE TRI, LE RECYCLAGE EST IMPOSSIBLE.



TRIÉS DEPUIS LES ANNÉES 70, LEUR TAUX DE RECYCLAGE EST L'UN DES PLUS ÉLEVÉS EN FRANCE.

ILS REPRÉSENTENT PRÈS DE 50 % EN POIDS DES EMBALLAGES MÉNAGERS EN FRANCE SOIT 2,6 MILLIONS DE TONNES.

Sur le Territoire du Sittomat, les emballages en verre doivent être déposés dans les **colonnes de tri à opercule vert**.

À déposer dans les dispositifs de collecte vert. **EN VRAC, vidés, non lavés.**



Bouteilles verre

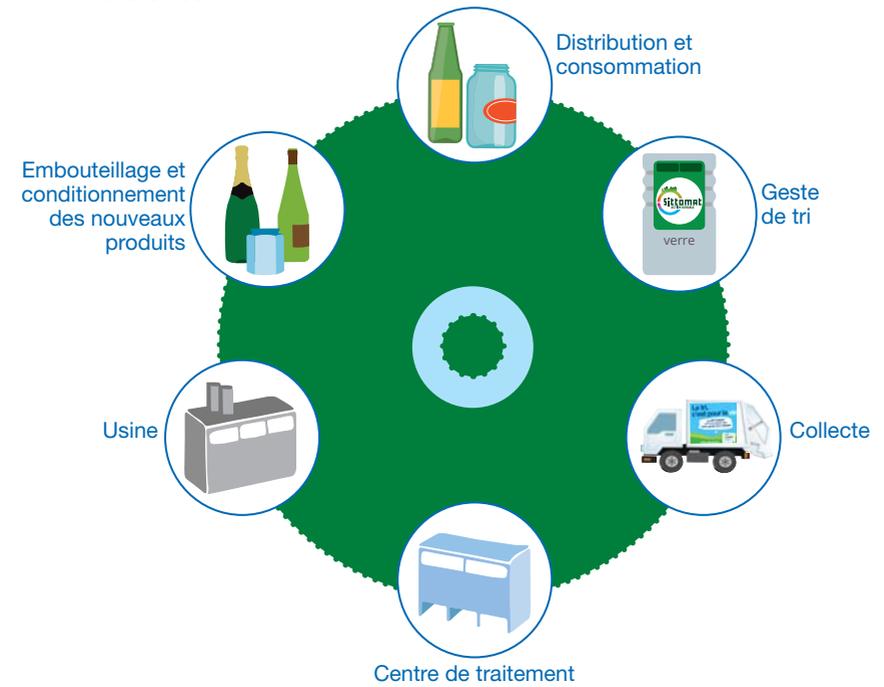


Bocaux & pots



Flacons

Les étapes du recyclage du verre



à apporter en déchetterie



Vitre ou verre cassé, miroir brisé



Ampoule



Vaisselle, faïence, porcelaine

info +

Le Sittomat reverse 1 € par tonne de verre collecté à la Ligue contre le Cancer. En 10 ans, ce sont plus de 92 000 € qui ont été versés à la Ligue contre le cancer.

- 1 BOUTEILLE EN VERRE = 1 BOUTEILLE EN VERRE RECYCLÉE.
- 1 TONNE DE CALCIN, C'EST 1 TONNE DE MATIÈRE PREMIÈRE PRÉSERVÉE.
- LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI, SANS PERTE DE MATIÈRE NI DE QUALITÉ.

compostage

SANS VOTRE GESTE DE TRI,
LE RECYCLAGE
EST IMPOSSIBLE.

Le compostage individuel en maison individuelle



LES BIODÉCHETS OU DÉCHETS ORGANIQUES

Les déchets organiques (restes alimentaires, déchets de cuisines, déchets verts...) représentent 1/3 de nos tonnages d'ordures ménagères. Le tri des biodéchets représente un levier majeur pour réduire nos déchets.

**LE SITTOMAT VOUS PROPOSE
PLUSIEURS SOLUTIONS
POUR TRAITER
VOS DÉCHETS ORGANIQUES.**

Depuis 2004, le SITTOMAT met à votre disposition des composteurs individuels permettant de recycler vous-même vos déchets organiques. La loi anti-gaspillage et économie circulaire du 10 février 2020 incite les collectivités à généraliser le compostage à domicile. Les règlements de collecte vont évoluer pour intégrer une obligation pour les résidents disposant d'un jardin de détenir un composteur individuel. Des distributions seront organisées. Sur simple demande auprès de votre antenne déchets (coordonnées en dernière page), un composteur individuel peut également vous être remis gratuitement. Vous pourrez y composter vos biodéchets alimentaires et vos déchets verts.

Le lombricompostage en appartement



Le lombricompostage permet de diminuer le poids de votre poubelle de 80 à 100 kg par an. Les lombrics consomment plusieurs de nos déchets alimentaires : épluchures, restes de repas, pain rassis... En plus, vous n'avez pas besoin de beaucoup de place.

Une inscription est nécessaire auprès du SITTOMAT, par mail à l'adresse contact@sittomat.fr ou par internet sur www.sittomat.fr

> Accueil > Cliquez sur l'image: Nos solutions compostage > Compostez vos déchets organiques > Le lombricomposteur, l'allié des appartements > Demandez votre lombricomposteur / Remplir les champs puis envoyer.

Vous serez invité à suivre une formation en visioconférence, afin de vous familiariser avec les méthodes de lombricompostage.

Passée cette étape, un lombricomposteur, son petit matériel, et un bon prépayé pour récupérer vos lombrics vous seront remis gratuitement.

Le compostage partagé



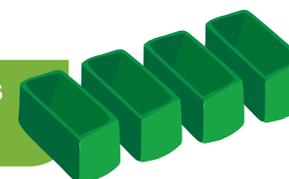
**LE SITTOMAT ÉTUDIE LA FAISABILITÉ DE VOTRE PROJET,
MET À DISPOSITION GRATUITEMENT LES ÉQUIPEMENTS,
ASSURE LA FORMATION DES RÉFÉRENTS ET HABITANTS,
ET PREND À SA CHARGE LE SUIVI DU SITE PENDANT 6 MOIS.**

Vous habitez une copropriété, et vous voulez partager un espace de compostage. Le compostage partagé est la solution pour réduire vos déchets et ceux de vos copropriétaires.

Il suffit de deux référents bénévoles, d'un espace vert ombragé et d'un point d'arrivée d'eau pour créer une zone de compostage accessible à tous les habitants de la copropriété.

Vous souhaitez une visite technique pour votre copropriété, faites un mail à contact@sittomat.fr
Parlez-en à votre syndic ou en assemblée générale !

Les déchets verts des déchetteries



Déposés en déchetterie, les déchets verts sont soit compostés, soit valorisés en épandages sur des exploitations agricoles, pour amender les terres ou les protéger contre les incendies.

info +

**À CHAQUE PRINTEMPS ET AUTOMNE,
des sacs de compost, fabriqué avec les
apports des déchets verts des usagers, sont
mis à disposition des ménages dans toutes les
déchettes contre un apport de déchets verts.**

LES 19 DÉCHETTERIES À VOTRE DISPOSITION



**DANS CHAQUE DÉCHETTERIE,
DES AGENTS SONT LÀ
POUR VOUS ACCUEILLIR,
VOUS ORIENTER
ET VOUS INFORMER.**

- Métropole Toulon Provence Méditerranée 
- Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume 
- Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau 



• COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

CARQUEIRANNE	Route du Col de Serre <i>Du lundi au samedi 8h à 11h45 et 14h à 16h45</i>	04 94 20 09 64
HYÈRES	Route des Marais <i>Du lundi au vendredi 7h30 à 17h30 Samedi 7h30 à 13h - Dimanche 9h à 12h</i>	04 94 00 82 30
LA CRAU	Quartier de l'Estagnol <i>De septembre à mai : du lundi au samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h, dimanche 8h30 à 12 h sauf novembre, décembre et janvier Juin, juillet, août : du lundi au samedi 8h30 à 12h et 14h à 18h, dimanche 8h30 à 12h sauf juillet et août</i>	04 94 38 49 01
LA GARDE	Av. N. Fabri de Peiresc <i>Du lundi au samedi 8h à 12h et 13h30 à 17h</i>	04 94 14 04 92
LA SEYNE-SUR-MER	Av. Antoine de St Exupéry <i>Du lundi au jeudi 8h à 11h45 et 13h45 à 16h45 Vendredi 8h à 11h45 et 13h45 à 15h45 - Samedi 8h à 11h45</i>	04 94 06 92 40
LA VALETTE / LE REVEST	CD 46 Quartier St Joseph <i>Du lundi au vendredi 8h à 12h et 13h30 à 17h Samedi 8h à 12h et 13h30 à 17h30 - Dimanche 9h à 12h</i>	04 94 14 01 12
LE PRADET	Chemin des Gravettes <i>Du lundi au samedi 8h à 11h45 et 14h à 16h45</i>	04 94 14 06 42
OLLIOULES	1217 av. Jean Monnet <i>Du lundi au samedi 8h à 12h et 13h30 à 16h30 Dimanche 9h à 12h</i>	04 94 63 80 10
SAINTE-MANDRIER	Route Charles de Gaulle <i>Du mardi au samedi 7h45 à 11h30 et 13h45 à 16h30</i>	04 94 06 69 75
SIX-FOURS-LES-PLAGES	Quartier Courrens, ch. de la Forêt <i>Du lundi au vendredi 8h à 12h et 13h30 à 17h Samedi 8h à 17h - Dimanche 8h à 12h</i>	04 94 74 93 92
TOULON	Chemin de Tomboucrou <i>Du lundi au vendredi 8h à 12h15 et 13h15 à 17h Samedi 8h à 17h - Dimanche 8h à 12h</i>	04 94 87 98 05

• COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE-BAUME

BANDOL	Ancienne route du Beausset Quartier Val d'aran <i>Du lundi au samedi 8h à 12h et 14h à 18h Dimanche 8h à 12h</i>	04 94 32 27 43
LE BEAUSSET	Route du Camps <i>Du lundi au samedi 8h à 12h et 14h à 18h Dimanche 8h à 12h</i>	04 94 98 77 27
ÉVENOS	DN8 <i>Du lundi au samedi 8h à 12h et 14h à 18h Dimanche 8h à 12h</i>	04 94 10 51 00
SAINTE-CYR-SUR-MER	Chemin de Valadou <i>Du lundi au samedi 8h à 12h et 14h à 18h Dimanche 8h à 12h</i>	04 94 07 00 99
SANARY-SUR-MER	Route de la Gare <i>Du lundi au samedi 8h à 12h et 14h à 18h Dimanche 8h à 12h</i>	04 94 07 30 59
SIGNES	Quartier les Ferrages <i>Du lundi au samedi 8h à 12h et 14h à 18h Dimanche 8h à 12h</i>	04 94 25 02 34

• COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU

LA FARLÈDE	155 ch. de la Font des Fabres <i>Du lundi au samedi 8h à 12h et 13h à 18h</i>	04 83 42 19 38
SOLLIÈS-PONT	550 avenue de l'Arlésienne <i>Du lundi au samedi 8h à 12h et 13h à 18h</i>	04 94 35 14 28

déchetteries

Les produits acceptés



Papiers



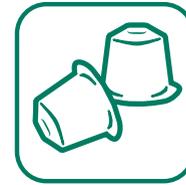
Cartons



Bouteilles et bocaux
verre



Flaconnages
plastique



Capsules de café
en aluminium



Pneus



Extincteurs



Bouteilles
de gaz



Déchets verts



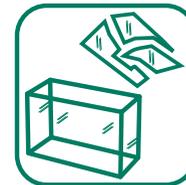
Encombrants



Encombrants Bois



Bois propre



Verre plat



Radiographies



Huile de vidange



Huiles alimentaires



Petits appareils
ménagers (PAM)
DEEE



Gros appareils
ménagers
DEEE



Plaques de plâtre
& plâtre



Gravats



Ferrailles



Néons et ampoules



Batteries

déchets dangereux

LES DMS (DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX) REGROUPENT L'ENSEMBLE DES DÉCHETS PRODUITS PAR LES PARTICULIERS QUI CONSTITUENT UN RISQUE DIRECT POUR LA SANTÉ ET POUR L'ENVIRONNEMENT.

• Produits du ménage

Acide chlorhydrique
Acide sulfurique
Ammoniaque
Déboucheurs de canalisations
Décapant four, cheminée ou insert
Imperméabilisant
Lessive de soude
Répulsif
Soude

• Produits pour l'entretien des véhicules

Antigel
Anti-goudron
Filtres à huile et à carburant
Liquide de dégivrage
Liquide de refroidissement
Polish

• Produits du jardinage

Anti-fourmi, anti-nuisible
Anti-mousses, algues
Bouillie bordelaise
Chlorate de soude
Désherbants
Engrais non organique
Herbicides
Insecticides
Lustrant plantes
Raticides, rodenticides, souricides

Traitement des plantes contre parasites, maladies, insectes

• Produits d'entretien de la piscine

Brome
Chlore
Galets de désinfection
Hivernage
Hypochlorite de sodium
Rattrapage eaux vertes
Régulateur de ph – ou +

• Produits de chauffage

Alcool à brûler
Allume-feu
Bio-éthanol
Combustible liquide
Nettoyant cheminées
Pétrole désaromatisé
Pétrole lampant
Produit de ramonage

• Produits utilisés pour le bricolage, la décoration

Acétone
Anti-rouille
Colles
Crépi
Décapant ménager
Dégrippant en aérosol
Dégriseur pour bois
Éclaircisseur

Enduit
Huile de protection meuble, parquets
Hydrofuge-oléofuge de surface
Imperméabilisant hydrofuge-oléofuge de surface
Joint silicone
Laque vernis-peinture
Lasure bois
Mastic
Mortier-colle carrelage
Mousse expansive PU en aérosol-non-pistolable
Mousse PU anti-feu
Peintures
Primaire d'accrochage
Protecteur sols, murs, façades
Solvant et diluant
Sous-couche peinture
Traitement de bois
Vernis
White-spirit
Xylophène

info +

Médicaments à ramener en pharmacie ; piles à mettre dans les collecteurs ; ampoules à économie d'énergie à ramener de préférence en magasin ou à déposer en déchetterie ; seringues et aiguilles à remettre aux professionnels de santé.

déchets électriques & électroniques

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SONT DES ÉQUIPEMENTS EN FIN DE VIE FONCTIONNANT À L'ÉLECTRICITÉ (FONCTIONNANT AVEC CÂBLE ÉLECTRIQUE OU PILES). ILS SONT CONSTITUÉS DE MÉTAUX VALORISABLES, MAIS AUSSI TOXIQUES.

- Perceuse, deviseuse, ponceuse, taille-haies, tronçonneuse, scie circulaire, tondeuse...
- Jeux électroniques, console de jeux vidéo, jouets télécommandés
- Ordinateur, écran d'ordinateur, tablette tactile, clavier d'ordinateur, souris, ordinateur portable
- Box internet
- Baladeur, lecteur MP3, MP4, lecteur DVD portable, lecteur DVD, écouteurs, casque Hifi
- Chaîne Hifi, caméscope, enceintes
- Télévision
- Fax, imprimante, répondeur
- Téléphones portables et fixes
- Four micro-ondes

- Lave-linge, lave-vaisselle
- Aspirateur
- Grille-pain
- Réfrigérateur, congélateur
- Hotte
- Cuisinière
- Four électrique
- Plaque de cuisson
- Robot ménager
- Cafetière
- Couteau électrique
- Hachoir
- Batteur, mixeur
- Friteuse électrique
- Grill
- Appareil à raclette, à fondue
- Fer à repasser
- Machine à coudre
- Ventilateur
- Climatiseur

- Chaudière électrique, radiateur
- Transformateur d'alimentation électrique
- Lampe torche
- Sèche-cheveux, fer à friser, rasoir
- Cigarette électronique

info +

Certaines communes disposent d'un service de ramassage pour les encombrants. Renseignez-vous auprès de votre Mairie.

Un bac cassé,
obtenir une carte d'accès de la déchetterie,
une question sur les déchets ménagers...

ADRESSEZ-VOUS À VOTRE ANTENNE LOCALE

• VOUS HABITEZ LA MÉTROPOLÉ TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

→ Contactez l'antenne de votre ville

CARQUEIRANNE	04 94 01 42 25
HYERES-LES-PALMIERS	04 94 01 84 11
LA CRAU	04 94 01 56 84
LA GARDE	04 98 01 15 13
LA VALETTE-DU-VAR	04 94 61 91 30
LA SEYNE-SUR-MER	04 94 06 92 40
LE PRADET	04 94 08 69 61
LE REVEST-LES-EAUX	04 94 98 19 90
OLLIOULES	04 94 63 80 10
SAINTE-MANDRIER	04 94 06 69 75
SIX-FOURS-LES-PLAGES	04 94 10 80 20
TOULON	04 83 16 67 60

• VOUS HABITEZ LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE-BAUME

BANDOL, ÉVENOS, LA CADIÈRE D'AZUR, LE BEAUSSET,
LE CASTELLET, RIBOUX, SAINT-CYR-MER, SANARY-SUR-MER, SIGNES

→ Contactez 04 94 10 55 50

• VOUS HABITEZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU

BELGENTIER, LA FARLÈDE, SOLLIÈS-PONT, SOLLIÈS-TOUCAS,
SOLLIÈS-VILLE

→ Contactez 04 94 33 78 84



Chemin G. Gastaldo • Quartier de l'Escaillon
83200 TOULON • Téléphone : 04 94 89 64 94
www.sittomat.fr
contact@sittomat.fr



DESIGN BY www.studio-msh.com / Photographies: © DR - © Clère - © Alswart-Fotolia.com - © Copyrid-Fotolia.com - © beshinire-A-LobisStock.com - © Evyga-Fotolia.com - © GroundMount-Fotolia.com - © Studyshama-Fotolia.com - © Maxal-Tamor-Fotolia.com - © Mirreco-Mir-Fotolia.com - © Made-Fotolia.com - © Made-Fotolia.com - © Mgrinet-AdobeStock.com - © Olympiad-AdobeStock.com - © Paulmattm-AdobeStock.com - © Cristobal-Fotolia.com - © sabb-AdobeStock.com - © sgrine_X-Fotolia.com - © WernerWolf-AdobeStock.com - © Yelo-Photo-Studio-Fotolia.com
Impression: imprimerie PAPCA - Imprime sur papier recyclé

